

ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 09 JUILLET 2026 à 18 H 30

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à :

L'espace Saint-Jean – salle Nelly Kaplan (Médiathèque)

le
**Jeudi 09 Juillet 2026
à 18 H 30**

et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

---oooOooo---

Présentation par M. ALLARD Cédric, Directeur du service jeunesse et sport de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse du projet de la piscine altitude 500.

---oooOooo---

Approbation des procès-verbaux des séances du 05 Juin 2026 - 18 h et 18 h 30

ORDRE DU JOUR :

Compte-rendu des décisions municipales prises par le Maire en vertu de la délibération n°5.2.2026/31 du 08 Avril 2026 (les documents sont consultables en Mairie - Affaires Générales) –

I - ADMINISTRATION GENERALE

- 1) Motion relative à la sectorisation des collèges – Demande de rattachement des élèves de la Roquette-sur-Siagne au Collège Arnaud Beltrame de Pégomas -
- 2) Dénomination, par le conseil municipal, de trois impasses : « impasse des Figuiers », « impasse des Arboursiers » « impasse de la Verdure » et du rond-point des Gourguettes –
- 3) Convention avec le Rowing Club Cannes Mandelieu pour la mise en œuvre de l'aviron en milieu scolaire Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ce document –
- 4) Création d'un conseil municipal des jeunes (CMJ) –
- 5) Adhésion de la commune de la Roquette-sur-Siagne à l'Association Patrimoine Vivant du Pays de Grasse pour la valorisation des savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse -

II- FINANCES

- 1) Electrification urbaine – mise en souterrain du réseau basse tension (BT), éclairage public (EP) et fourreaux télécommunication sur la RD409 – Boulevard du 8 Mai – du giratoire de l'intersection RD409/709 au giratoire des Bastides –
- 2) Fêtes et cérémonies – Imputation au compte 6232 pour la M57 –
- 3) Fixation des tarifs de redevance d'occupation du domaine public communal supérieurs à 2500 € – Kiosques et food-trucks – Occupation longue durée – Nouvelle délibération -
- 4) Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale -

III – URBANISME

- 1) Acquisition de la parcelle AH 389 et d'une partie de la parcelle AH 95 : Autorisation donnée au Maire de signer tous documents relatifs à cette acquisition -

IV- QUESTIONS DIVERSES



Fait à la ROQUETTE-SUR-SIAGNE,
Le 03 Juillet 2026
Le Maire
Clément THIERY